

COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
Conseil Municipal du mardi 9 novembre 2021

Date de convocation : 3 novembre 2021

Présents :

Mme Stéphanie ROUSSIES, Maire
Mr Alain BOURDET, Mme Emilie LEFEBVRE, Mme Géraldine ARNOULD, Mr Stéphane DEVEZ, adjoints
Mr Francis JAMMES, conseiller délégué
Mmes Sandie CASSAN, Ginette GINESTE, Amélie VERGNE, Joëlle SABATIE,
Mrs Michel ARNAUDET, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, conseillers municipaux

Absents ayant donné procuration :

Mr Florian LAFLORENCIE à Mme Géraldine ARNOULD
Mme Nathalie BRUNET à Mme Stéphanie ROUSSIES

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 octobre 2021
2. Ecole : détermination du montant des participations des communes extérieures aux frais de fonctionnement du groupe scolaire Jean Lurçat (maternelle et primaire)
3. Budget du lotissement les Prés de Lascol : décision modificative à prendre
4. Attribution des subventions 2021 aux associations
5. Convention d'adhésion au service de remplacement du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot
6. Tableau des effectifs
7. Eclairage solaire pour abribus
8. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau : année 2020
9. Questions diverses

Secrétaire de séance : Mr Michel ARNAUDET

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 octobre 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Ecole : détermination du montant des participations des communes extérieures aux frais de fonctionnement du groupe scolaire Jean Lurçat (maternelle et primaire)

Mme la Maire informe l'assemblée que les communes extérieures à Saint Laurent participent aux frais de fonctionnement du groupe scolaire pour leurs enfants scolarisés.

Mr Didier GAYA et Mr Michel ARNAUDET présentent conjointement ce dossier et indiquent à l'assemblée que la commission des finances s'est réunie le 20 octobre afin d'étudier le montant des participations aux frais de fonctionnement du groupe scolaire pour les communes extérieures. Ils présentent le tableau qui a été transmis aux conseillers municipaux en amont de la réunion du conseil municipal et qui recense chaque ligne de dépenses et de recettes.

Les dépenses alimentaires sont en baisse notable du fait d'une gestion très économe du cuisinier. Les charges liées aux différents fluides ont beaucoup augmenté en lien avec la crise sanitaire (ménage, hygiène, ventilation des locaux). Les charges de personnel ont un peu diminué du fait du départ en retraite de certains agents, remplacés par des personnels en début de carrière. Les recettes liées à la cantine et à la garderie sont amoindries du fait des périodes de fermeture.

Mr Stéphane DEVEZ demande si ces chiffres nous placent dans la moyenne des communes alentour ; il est répondu qu'il est difficile de se situer car les chiffres sont très hétéroclites. La règle est rappelée qui prévoit qu'une participation est demandée aux communes seulement si elles ne possèdent pas d'école elle-même, et la réciproque est appliquée.

A la lumière de ces chiffres, qui correspondent aux frais réels de fonctionnement, la commission des finances a proposé une augmentation de la participation des communes extérieures :

- pour un enfant de maternelle : de 1 100 € à 1 200 €
- pour un enfant de primaire : de 899 € à 900 €

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour valider les tarifs de participation au fonctionnement du groupe scolaire Jean Lurçat (maternelle et primaire) pour l'année scolaire 2021/2022.

Mme Stéphanie ROUSSIES informe par ailleurs que le matériel informatique récemment acquis, qui comprend une classe mobile, deux rétroprojecteurs et un écran, et pour lequel la commune a bénéficié d'un concours de l'Etat au titre du plan France Relance, sera installée le 24 novembre par notre fournisseur informatique.

Elle indique aussi que le dossier déposé auprès de Cauvaldor dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial a été retenu par le ministère, notre demande de subvention pour le remplacement du four à l'école est donc acceptée, nous attendons la notification.

3. Budget du lotissement les Prés de Lascol : décision modificative à prendre

Mme la Maire informe l'assemblée que l'entreprise TPJ a dû intervenir sur le lotissement les Prés de Lascol afin de raccorder le lot n°18 en eau potable.

Mr Didier GAYA demande pourquoi ce lot n'était pas raccordé. Mme la maire répond que ce raccordement aurait dû être réalisé lors de la création du lotissement mais nous n'avons pas d'explication sur cette anomalie. Vérification faite, tous les autres lots sont correctement desservis.

Le coût des travaux s'élevant à la somme de 1 198,20 €, il convient de prendre une décision modificative pour mandater la somme au compte 605, qui n'est pas suffisamment provisionné. Un virement du compte 66111 vers le compte 605 peut être effectué pour abonder ce compte de la somme manquante, à savoir 1 150 €.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour prendre une décision modificative permettant de virer la somme de 1 150 € du compte 66111 vers le compte 605.

4. Attribution des subventions 2021 aux associations

Mme Géraldine ARNOULD présente les demandes de subventions reçues en mairie depuis le début de l'année. Elle précise que six associations de la commune se sont manifestées, et cinq autres qui ont leur siège ailleurs ont demandé une subvention du fait qu'elles ont des adhérents issus de notre commune. Le budget prévisionnel de 5 000 € est légèrement dépassé ; la commission des finances s'est réunie et propose d'attribuer les subventions suivantes :

- LES AMIS DES TOURS de Saint Laurent : 400 €
- ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES de Saint Laurent : 1500 €
- ASSOCIATION DE CHASSE de Saint Laurent : 200 €

- ASSOCIATION DE LA PETANQUE de Saint Laurent : 350 €
- COMITE DES FETES de Saint Laurent : pas de subvention directement attribuée mais versement d'une participation pour le paiement du feu d'artifices de la fête à hauteur de 1 800 €

- CHAMBRE DES METIERS DU LOT : 240 € pour 3 apprentis
- ECOLE DE RUGBY : 200 € pour 4 enfants
- SECOURS POPULAIRE – antenne de Saint Laurent : 350 € pour 7 familles
- ECOLE DE CIRQUE LES EFFILOCHES : 400 € pour 8 enfants
- AMICALE DES DONNEURS DE SANG : 150 €
- 1171^{ème} SECTION DES MEDAILLES MILITAIRES : 50 € (participation exceptionnelle pour l'achat d'un drapeau)

Mr Jean-François GUERRAND fait part de sa déception vis-à-vis du feu d'artifice tiré cette année lors de la fête votive ; Mme Sandie CASSAN le rejoint sur ce point. L'appréciation est subjective, d'autres l'ont trouvé très bien.

Concernant la pétanque, il est rappelé que l'association bénéficie de l'usage du chalet qui leur est facturé 700 € par an ; leur trésorerie avait été lourdement grevée lorsque la facture d'électricité représentant cinq années de consommation leur avait été transmise l'an dernier ; leur trésorerie se rétablit doucement. Mme Stéphanie ROUSSIES et Mme Géraldine ARNOULD ont été invitées à l'assemblée générale du club le samedi 6 novembre lors de laquelle le bureau a été renouvelé (Mr Michel MEISSONNIER président, Mr Rémi CASSAN vice-président) et plusieurs membres se sont engagés à apporter une aide active lors des manifestations organisées par le club.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour accorder une subvention à chacune des associations pour le montant indiqué.

5. Convention d'adhésion au service de remplacement du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot

Mme Emilie LEFEBVRE informe l'assemblée de la création d'un service de remplacement et missions temporaires par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, le but étant de pallier les absences momentanées des agents telles que les arrêts de maladie, les surcroits d'activités, les congés annuels, de maternité, parental, le temps partiel... Ce service fonctionne comme une agence d'intérim qui met à disposition des communes des personnels qualifiés dont le vivier reste à constituer.

La convention d'adhésion prévoit que la commune verse au Centre de Gestion la rémunération de l'agent mis à disposition, les charges afférentes ainsi que les frais de gestion à hauteur de 15 % des sommes précédemment citées.

L'adhésion est totalement gratuite tant que nous n'avons pas recours au service.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour signer la convention d'adhésion au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

6. Tableau des effectifs

Il s'agit d'approuver le tableau des effectifs dont les postes ont été créés en fonction des besoins de la collectivité. Ce tableau récapitule l'ensemble des agents communaux présents à ce jour, avec leur date d'entrée en fonction, leur statut (titulaire, stagiaire ou contractuel), leur quotité de travail, le descriptif de leur mission.

Ce tableau des effectifs doit être établi chaque année pour répondre aux exigences du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après un vote à main levée, le conseil municipal approuve le tableau des effectifs.

7. Eclairage solaire pour abribus

Dans le cadre du ramassage scolaire, Mme la Maire informe que la commune possède plusieurs arrêts de bus (église de Crayssac, le Four, Lapascalie) et deux abribus (Montplaisir et abri du tennis).

Elle explique que l'abribus de Montplaisir pourrait bénéficier d'un éclairage avec alimentation solaire ; l'emplacement dans un carrefour et la proximité des containers justifient aussi cet éclairage. La fourniture et la pose d'un mât est chiffrée à 1 750 € ; 30 % de ce coût étant pris en charge par la FDEL.

Par ailleurs, une réflexion devra être menée pour sécuriser l'arrêt de bus de Lapascalie, soit en l'éclairant soit en le déplaçant sous un éclairage existant.

L'éclairage de l'abribus du tennis est également évoqué par Mme Emilie LEFEBVRE, ainsi que le fait que ce point de ramassage ne concerne que les élèves du secondaire et pas du primaire.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour installer un éclairage solaire à l'abribus de Montplaisir à Crayssac.

8. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau : année 2020

Mr Stéphane DEVEZ présente à l'assemblée le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau pour l'année 2020. Ce rapport a été approuvé par les membres du conseil syndical d'adduction d'eau potable St Laurent/Belmont le 19 octobre 2021. Le nombre d'abonnés est stable, les achats d'eau ont baissé, la chasse aux fuites améliore le rendement.

L'année 2020 a vu s'éteindre les derniers encours de dette. Un nouvel emprunt a été négocié auprès du Crédit Agricole pour financer des travaux importants sur Belmont-Bretenoux et compléter une portion de travaux sur l'avenue Jean Lurçat qui n'avaient pas été programmés dans le projet global.

Après un vote à main levée, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau du Syndicat d'adduction d'eau potable de Saint-Laurent/Belmont.

9. Questions diverses

Adressage par le SDAIL : une première réunion a eu lieu le mardi 12 octobre en présence de Mr GARDES du SDAIL afin de faire un état des lieux et expliquer la procédure à suivre. Par exemple, la collectivité doit désormais nommer les voies avec 38 caractères maximum ; une logique avec les communes limitrophes doit être respectée. Le SDAIL se charge de communiquer les informations aux différentes plateformes.

Mme Stéphanie ROUSSIES propose aux conseillers volontaires de constituer un groupe de travail. Une délibération pour nommer les voies sera prise à la fin de l'opération.

Audit école : un bilan énergétique a été effectué par Quercy Energies et Territoire d'Énergie du Lot au niveau de l'école. Mr Alain BOURDET détaille la synthèse qui conclut à une situation correcte mais perfectible. Selon les cinq scénarii proposés, on peut agir sur les murs extérieurs, les plafonds, les menuiseries, la vmc, les luminaires, le chauffage. Ces cinq solutions exposent l'économie réalisée en terme de consommation énergétique et de production de gaz à effet de serre. Une fois les subventions acquises, le reste à charge de la commune s'élèverait à 20 %.

Dans le cas de notre école, il serait judicieux d'agir prioritairement sur les parois vitrées, l'éclairage et le calorifugeage.

Par rapport à la vmc, Mme Amélie VERGNE est d'avis de rester sur du simple flux. Une discussion s'engage sur l'opportunité de climatiser les pièces les plus chaudes ou de privilégier la végétalisation aux abords des

bâtiments. La réflexion va se poursuivre sur la base de cet audit mais il n'est pas envisagé de concrétiser des travaux dans l'immédiat.

Groupement d'achat des énergies : la commune avait décidé d'adhérer au groupement d'achat d'énergies proposé par Territoire d'Energies. Il s'avère que l'augmentation soudaine du coût des énergies remet en cause la rentabilité de cette opération pour la commune. Mme la Maire indique qu'elle a pu négocier, in extrémis et seulement pour cette année, un maintien des tarifs réglementés de l'énergie, plus intéressants pour la commune.

Logements communaux de Crayssac : les deux logements du presbytère ont accueilli deux nouvelles familles le 1^{er} novembre 2021 : Mme KOLHMAN et ses trois enfants dans le logement 1 (le plus proche de la place) et Mme BOQUIS son conjoint et leur fils dans le logement 2 (à l'arrière).

Aire de jeux : Mme Joëlle SABATIE et Mr Alain BOURDET ont fait chiffrer de nouveaux équipements à installer à l'aire de jeux derrière la mairie pour les tout-petits (2-4 ans). Une cabane en bois avec toboggan et une nouvelle balançoire sont proposés en version bois et en version inox ; les prix proposés sont élevés. Des devis seront demandés à d'autres fournisseurs et des recherches de subventions seront opérés.

Chemin des Béquenques : Mr Jean-François GUERRAND précise que les travaux de déplacement de la ligne à Haute Tension vont démarrer, des tranchées seront creusées. Les riverains sont très satisfaits de voir disparaître les fils, même si deux poteaux doivent être maintenus. Mrs Francis JAMMES et Jean-François GUERRAND proposent de réunir prochainement la commission voirie au sujet de l'aménagement de cette voie, dont la partie droite n'avait pas été traitée lors des précédents travaux (pluvial et accotements).

Eclairage public : Mme Sandie CASSAN signale un candélabre en panne rue Actipôle les Tours. Elle indique également que l'éclairage public s'éteint le soir à la zone industrielle et elle demande s'il ne serait pas préférable de laisser allumé pour des raisons de sécurité. La panne va être signalée et les renseignements vont être pris quant au maintien de l'éclairage la nuit.

Incivilités au niveau des containers poubelle : Mr Didier GAYA évoque les incivilités récurrentes notamment au niveau des containers de la scierie. Il serait utile de nous communiquer des photos.

Festivités de fin d'année : à l'occasion du Noël des Aînés, la commune envisage d'offrir l'apéritif ; un sapin de Noël sera de nouveau érigé à l'intérieur du Foyer Rural ; on recherche un père Noël pour le marché spécial du jeudi 23 décembre et les conseillers sont invités à aider pour palettiser les affiches et préparer la décoration de la halle ; un pot de fin d'année sera organisé pour les agents communaux et leur famille le vendredi 17 décembre, les conseillers municipaux sont invités ; les écoliers seront cette année encore invités à écrire au Père Noël et, en fonction de leurs souhaits, de petits équipements seront offerts pour la garderie ; le repas de Noël à l'école aura lieu le 16 décembre, il s'agit d'un repas amélioré pour les enfants, il ne semble pas judicieux d'ouvrir ce repas aux conseillers municipaux et aux agents comme il était pratiqué avant la crise sanitaire.

Conseil d'école : Mr Michel ARNAUDET et Mme Emilie LEFEBVRE indiquent que le conseil d'école s'est tenu la veille, en présence de l'Inspecteur de l'Education Nationale Mr PORTENART qui a félicité l'équipe enseignante comme l'équipe municipale pour sa bonne gestion et les moyens consacrés à l'établissement, notamment au service restauration.

Travaux sur la parcelle de Mr Sermadiras : à l'occasion de fortes pluies, il est apparu que la canalisation d'eaux pluviales qui longe la parcelle était cassée. Les travaux pour remplacer cette canalisation vont être réalisés par les agents techniques, en régie.

Pont du 12 novembre : un congé a été accordé aux agents qui en ont fait la demande ; le secrétariat sera fermé et le service technique seulement en alerte. L'école fonctionnera normalement. En accord avec les commerçants, le marché de producteurs n'aura pas lieu ce jeudi.

Monument aux morts : Mr Michel ARNAUDET indique que des recherches doivent être approfondies pour déterminer si les noms qui figurent sur la plaque commémorative des Crayssacois morts pour la France dans l'église de Crayssac sont bien repris sur le monument aux morts de la commune.

Festivités à venir :

- **La cérémonie du 11/11 est prévue jeudi à 10h30. Elle sera suivie d'un apéritif. La présence des conseillers municipaux, des agents communaux et des enfants de l'école est vivement espérée.**
- **Un vide ta chambre sera organisé par l'association des parents d'élèves le 28 novembre 2021 de 9h à 17h. Contacter Mme Emilie PRUNET pour les inscriptions.**

Fin de la séance : 21h45.

**La Maire,
Stéphanie ROUSSIES**